



Directive pour la location de la vaisselle réutilisable

La Commune d'Aubonne a fait l'acquisition d'un stock de vaisselle afin de réaliser sa propre transition du jetable au réutilisable. Elle met cette vaisselle gratuitement à disposition des organisateurs aubonnois de manifestation, dans la limite du stock disponible.

Seuls les coûts de lavage, transport et perte sont facturés.

Inventaire :

La vaisselle est blanche estampés du logo de la commune d'Aubonne.

Il y a un stock de 1'000 pièces pour chaque catégorie :

Gobelets 3dl
Verres à pied (vin blanc / rouge)
Assiettes plates, 24.5cm
Assiettes plates, 19.5cm
Couteaux
Fourchettes
Cuillères à soupe
Cuillères à café

Les lots sont de 50 pièces dans des caisses fermées.

Caution :

Nous conseillons aux organisateurs de prélever une caution. Les éléments non retournés vous seront facturés au tarif suivant :

| | Prix par pièce |
|-------------------------------------------|----------------|
| Assiette plate blanche (grande et petite) | CHF 8.00 |
| Gobelet et verre à vin | CHF 3.50 |
| Services | CHF 1.00 |

Pour commander votre vaisselle réutilisable, merci de vous rendre sur le site de la commune, location de matériel.

Ce n'est pas un service de la Commune mais une offre valable dans la mesure des stocks disponibles.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DE LA VAISSELLE RÉUTILISABLE DE LA COMMUNE D'AUBONNE

La commune d'Aubonne met gratuitement à disposition des gobelets de 30 cl, des verres à vin, des assiettes (2 tailles) et des services estampés du logo « Commune d'Aubonne, aux organisateurs de manifestations se déroulant sur le territoire aubonnois. Seuls les frais de transport, de nettoyage et de perte sont facturés, selon les conditions énoncées ci-dessous

1. Réservation, confirmation et annulation

- a) Les réservations sont enregistrées dans l'ordre de réception du formulaire dûment rempli et transmis, au plus tard 30 jours avant la date de la manifestation, et ne sont acceptables que dans la limite du stock disponible.
- b) Toute réservation ne devient contractuelle qu'après acceptation de la demande de réservation.
- c) Les annulations sont prises en compte au plus tard 15 jours avant la date de livraison prévue.

2. Facturation des frais de nettoyage, de transport et de la perte ou non-retour

- a) Frais de nettoyage
 - Obligatoirement effectué par la société Molotov à St-Légier, le nettoyage est à la charge de l'organisateur de l'évènement.
 - Une fois la caisse ouverte, elle sera facturée pour les frais de nettoyage.

| Lavage | Prix par pièce CHF |
|-----------------|--------------------|
| Assiettes | 0.25 |
| Gobelets | 0.14 |
| Verres à vin | 0.16 |
| Lavage services | 0.08 |
| Lavage caisses | 6.00 |

La facturation correspondra donc au nombre de caisses réellement ouvertes et non pas au nombre d'objets utilisés.

- b) Frais de transport
La commune se charge d'organiser le transport de la vaisselle utilisée avec la société Molotov.
Prix du transport : CHF 145.-.
- c) Frais de non-retour
Chaque objet perdu ou non retourné sera facturé